

Comment mettre en place une aide à domicile ?

✓ Les missions

Une aide à domicile peut vous aider pour :

- **Les actes de la vie quotidienne** : entretien courant du logement et du linge, soins d'hygiène corporelle, courses, préparation et prise de repas, transferts (se lever, se coucher).
- **Les activités de vie sociale** : accompagnement dans les déplacements extérieurs, démarches administratives, ...

✓ Comment mettre en place une aide à son domicile ?

Il existe différentes formes d'emploi d'une aide à domicile : faire appel à **un service d'aide à domicile** ou **l'emploi direct**.

➤ Faire appel à un service d'aide à domicile :

Il existe des structures qui proposent la prestation d'aide à domicile. Ces structures peuvent fonctionner en mandataire et/ou prestataire.

✎ **Le service mandataire** : vous êtes l'employeur de l'aide à domicile.

Cependant, vous faites appel à une structure pour vous accompagner dans les démarches administratives (déclaration URSSAF, bulletin de paie, contrat de travail, ...). Ce service vous permet de bénéficier des avantages associés au statut du particulier employeur.

✎ **Le service prestataire** : Vous n'êtes pas l'employeur. Vous choisissez une structure d'aide à domicile qui vous adressera un de ses salariés. Vous ne vous préoccupez pas des démarches administratives liées au droit du travail. **Vous ne réglez que les prestations effectuées.**

➤ Faire appel à l'emploi direct :

Vous êtes l'employeur direct de la personne qui intervient à votre domicile. Vous devez gérer l'ensemble des formalités liées à l'emploi (recrutement, licenciement, formation, déclaration URSSAF, bulletin de paie, application de la convention collective des salariés et du particulier employeur...).

Certaines structures ont un agrément !

Il est obligatoire pour les organismes qui s'adressent aux publics fragiles, tels que les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées.

Quelle que soit la formule utilisée, cela donne droit à des avantages fiscaux (cf. tableau ci-après).

	Emploi direct	Service mandataire	Service prestataire
Qui est l'employeur ?	Le particulier	Le particulier	L'organisme d'aide à domicile
Les démarches à la charge du particulier	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement - la rédaction du contrat de travail, de la fiche de paie - la déclaration et le paiement des cotisations sociales et patronales - l'encadrement du salarié - l'organisation de son temps de travail - le remplacement du salarié absent <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	<p>Le particulier a la responsabilité d'employeur <i>mais délègue au service mandataire la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat de travail :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	Le paiement des factures
Les démarches à la charge de l'organisme		<p>Le service mandataire effectue la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</p> <p>Un contrat de mandat sur les droits et les obligations de chacun est signé entre l'employeur et le service mandataire.</p>	L'organisme est employeur de l'aide à domicile et assure donc le recrutement, la totalité des tâches administratives, la gestion des relations de travail, l'encadrement du salarié, la qualité de service rendu et la gestion des fins de contrats.
Tarifs	<p>Le salaire est convenu avec le salarié, dans le respect de la convention collective des particuliers/employeurs (minimum SMIC). La rémunération est versée directement au salarié et doit comprendre le salaire, les congés, et les frais divers.</p> <p><u>Les charges sociales sont payées à l'URSSAF</u></p>	<p>L'employeur verse les salaires, les congés, et les frais divers directement au salarié.</p> <p>Une contribution pour la gestion est versée au service mandataire.</p>	Le particulier paie la facture du service employeur correspondant aux heures effectuées.
Avantages fiscaux	<p>Exonération totale des charges patronales de sécurité sociale si l'employeur remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 70 ans au moins et vivre seul ou en couple Etre bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) Etre bénéficiaire de la majoration tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité Etre bénéficiaire de l'APA <p>L'exonération est accordée par l'URSSAF sur demande accompagnée de justificatifs. Elle prend effet au 1^{er} jour du trimestre au cours duquel la demande a été faite. Restent à charges les cotisations retraites complémentaires, ASSEDIC, formation continue, CSG et CRDS.</p>		Le service étant l'employeur, toutes les charges sont à son compte.
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'impôt égale à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond ou - Crédit d'impôt égal à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond 		

Les services d'aide à domicile de l'agglomération choletaise

Mode prestataire (P) - Mode mandataire (M)

**SERVICES D'AIDE
A DOMICILE
(liste non exhaustive)**

Bégrolles en Mauges
Chanteloup les Bois
Cholet - Le Puy St Bonnet
Coron
La Plaine
La Romagne
La Séguinière
La Tessouaille
Le May sur Evre
Les Cerqueux de Maulévrier
Maulévrier
Mazières en Mauges
Nuaille
St Christophe du Bois
St Léger sous Cholet
Somloire
Toutlemonde
Trémentines
Vezins
Yzernay

	Bégrolles en Mauges	Chanteloup les Bois	Cholet - Le Puy St Bonnet	Coron	La Plaine	La Romagne	La Séguinière	La Tessouaille	Le May sur Evre	Les Cerqueux de Maulévrier	Maulévrier	Mazières en Mauges	Nuaille	St Christophe du Bois	St Léger sous Cholet	Somloire	Toutlemonde	Trémentines	Vezins	Yzernay
ADMR	Bois d'Anjou			P - M	P - M										P					
	Evre & Mauges	P - M							P - M											
	Les Trois Chênes					P	P							P	P					
	Maucernay								P	P										P
	L'Orée du Bois		P										P					P	P	
	Val de Trézon			P - M				P - M			P - M						P - M			
AAFP			P			P	P	P	P			P	P	P	P		P	P	P	
ADHAP Services	P		P			P	P	P	P			P	P	P	P		P	P		
Adomi Facil (CIAS)	P	P	P			P	P	P	P			P	P	P	P		P	P	P	
Age D'Or Services	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M
Aide & Multiprésence			M			M	M	M	M			M	M	M	M		M	M		
Anjely Services 49	P		P			P	P	P	P		P	P	P	P	P	P	P	P		
ASMD				P-M																
Domaliance	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Générale Des Services	P		P			P	P	P	P		P	P	P	P	P		P	P		
Monalisa Domicile			P				P		P					P						P
Nestor AD'Age/Destia	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P
O2	P		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P
Petits-fils Cholet	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M		M	M	M	M
Les Titis	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Un Second Souffle		M	M	M				M		M	M	M	M			M	M	M	M	M

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2022 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>Bois d'Anjou 4 rue Jeanne d'Arc 49360 La Plaine Tél : 02.52.21.02.76 bois-anjou@asso.fede49.admr.org</p> <p>Evre & Mauges 13 rue du Général Leclerc 49122 Le May sur Evre Tél : 02.52.21.02.82 evre-mauges@asso.fede49.admr.org</p> <p>Les Trois Chênes 5 bis rue de la Garenne 49280 La Séguinière Tél : 02.52.21.02.58 3chenes@asso.fede49.admr.org</p> <p>A D M R</p> <p>Maucernay 3 rue du Souvenir 49360 Yzernay Tél : 02.52.21.02.80 maucernay@asso.fede49.admr.org</p> <p>L'Orée du Bois 4 rue des écoles 49340 Vezins Tél : 02.52.21.02.75 oreebois@asso.fede49.admr.org</p> <p>Val du Trézon 5 bd Pierre Lecoq La Novathèque 49300 Cholet Tél : 02.41.58.05.46 val-trezon@asso.fede49.admr.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 27,51€/h ➤ Aide à la personne : 30,53€/h ➤ Accompagnement / transport : 27,51€/h + km effectués durant l'intervention (0,42€/km). ➤ Gardiennage (en l'absence des occupants) : 25,90€/h + km effectués durant l'intervention. <p>- Adhésion annuelle : entre 6€ et 10€ en fonction de l'association</p> <p>- Préavis d'arrêt : 2 mois</p> <p>- Majoration des tarifs pour l'accompagnement / transports et gardiennage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45% les dimanches et jours fériés : 39,89€ - 25% pour les interventions entre 22h et 7h : 34,39€ <p><u>Particularités de temps d'intervention :</u></p> <p>Aide-ménagère : min. 30 min : Bois d'Anjou / Les Trois Chênes / Val du Trézon / Orée du Bois</p> <p>Aide-ménagère : min. 45 min : Maucernay</p> <p>Aide à la personne : min 15 min : Maucernay</p> <p>Aide à la personne : min. 30 min : Bois d'Anjou / Les Trois Chênes / Val du Trézon / Orée du Bois</p> <p>L'ADMR Les 3 Chênes dispose d'un véhicule adapté.</p>

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2022 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>AAFP 39 bis avenue de la Libération 49300 Cholet Tél : 02.41.65.29.29 k.mouaouya@aafp49.org www.aafp49.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 27 € (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne : 31.15 € (Mini : 30min) ➤ Frais km (courses, accompagnement) : 0,60 €/km <p>- Pas de véhicule adapté - Adhésion annuelle : 15€</p>
<p>ADHAP SERVICES 5 avenue de la Libération 49300 Cholet Tél : 02.41.55.07.20 adhap49@gmail.com www.adhap.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère, aide aux repas, préparation repas, courses, assistance administrative : 25.7€/h, (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne (mobilisation, aide humaine, assistance, hygiène) : 25.7€/h, (Mini : 30min) ➤ Accompagnement véhiculé : tarif horaire + 0.68€/km (Pas de véhicule adapté) <p>- Frais de déplacement : 1,90€ à 4,94€/intervention selon la zone géographique - Majoration dimanche et jours fériés : +25% - Utilisation des Chèques sortir plus - Préavis d'un mois sauf si placement ou départ en famille</p>
<p>ADOMI FACIL (CIAS) 24 avenue Maudet - Pôle Social 49300 Cholet Tél : 02.72.77.22.80 cias@choletagglomeration.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 25 €/h (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne : 25 €/h (Mini : 30min) ➤ Accompagnement véhiculé (courses, accompagnement) : 25 €/h + 0,36€/km (Pas de véhicule adapté) <p>- Pas de majoration le week-end. - Préavis de 72H - Utilisation des Chèques sortir plus</p>

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2022 (hors prise en charge éventuelle)
<p>AGE D'OR SERVICES 23 rue Trémoillère 49300 Cholet Tél : 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@outlook.fr cholet.agedorservices.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 26.25€/h (Mini : 30min) ➤ Aide à la personne : 27.20€/h (Mini : 30 min : 15.41€) ➤ Accompagnement véhiculé : 29.57€/h + 0,99€ du km chargé (si longue distance : 1.19€/km roulé) (Mini : 30 min : 16.75€) ➤ Livraison de courses : 29.57€/h + 0,82€ du km roulé (min ½ heure : 16,75€) ➤ Assistance informatique : 40€/h (Mini : 1h) ➤ Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices : 29.51€/h ➤ Soins esthétiques à domicile : 38€/h <p><i>Pour toutes les prestations, tout ¼ d'heure commencé est facturé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule aménagé TPMR sur demande. - Frais de gestion : 10 €TTC/mois - Pour toute commande annulée moins de 48 heures à l'avance : 15 €TTC de frais d'annulation sont dus. -Garde de nuit - Utilisation des Chèques sortir plus -Préavis de 2 mois
<p>ANJELY SERVICES 78 rue de Lorraine 49300 Cholet Tél : 02.41.62.90.79 cholet@anjely-services49.fr www.anjely-services49.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 24.80€/h (Mini : 2h) ➤ Aide à la personne : 24.50€/h* (Mini : 1h) ➤ Accompagnement véhiculé et livraison de courses : à partir de 15€, (forfait aller) selon des zones définies ; demander un devis. 0.56€/km ➤ Véhicule aménagé TPMR : +5€ <ul style="list-style-type: none"> - Majoration dimanche, jours fériés, nuits : 25% - Utilisation des Chèques sortir plus - Préavis minimum de 48H
<p>ASMD 10 place Saint Jacques 49120 Chemillé en Anjou Tél : 02.41.65.43.68 contact@asmd-chemille.fr www.asmd-chemille.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 27€/h (Mini 1h30) ➤ Aide à la personne : 27€/h (Mini 45min) ➤ Indemnités de déplacement : 0.41€/km <ul style="list-style-type: none"> - Frais fixes : Adhésion annuelle : 12€ - Frais d'ouverture de dossier : 35€ - Majoration +45% dimanches et jours fériés - Utilisation des Chèques sortir plus - Préavis minimum de 15 jours

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2022 (hors prise en charge éventuelle)
<p>DOMALIANCE 2 rue d'Anjou 49280 Saint Léger sous Cholet Tél : 02.21.00.02.77 resp-cholet@domaliance.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 27,85€/h (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne : 27,10€/h (Mini : 30min) ➤ Présence de nuit (de 22h à 7h) : 120€ ➤ Accompagnement véhiculé : 27,10€/h + 0,73€/km <p>- Frais de déplacements par intervention : de 1,78€ - Frais de gestion annuels : 39€ - Majoration dimanche, jours fériés, nuit.</p>
<p>GENERALE DES SERVICES 77 rue du Paradis 49300 Cholet Tél : 02.41.55.83.99 cholet@gdservices.fr www.generaledesservices.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 27.90€/h (Mini : 30min) ➤ Aide à la personne : 29,90€/h (Mini : 30min) ➤ Assistance informatique, internet, administrative : 35.00€/h ➤ Livraison de courses, médicaments : à partir de 22€TTC ➤ Accompagnement véhiculé : Demander un devis en agence ➤ Véhicule aménagé TPMR sur devis <p>- Frais de gestion mensuel 10€ - Utilisation des Chèques sortir plus - Pas de préavis</p>
<p>MONALISA DOMICILE 35, boulevard Gustave Richard 49300 Cholet Tél : 02.85.29.78.82 mona49b@monalisa-domicile.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 24,50€/h (Mini : 2h) ➤ Aide à domicile (courses, repas..) : 24,50€/h (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne (soins, hygiène ...) : 24,70€/h (Mini : 30min) ➤ Accompagnement véhiculé : 25,65€/h + 0,82€/km <p>- Frais de déplacements : de 1,50€ à 2,70€ - Dépôt de garantie : 1 mois - Majoration dimanche, jours fériés, nuit - Pas de frais de gestion - Utilisation des Chèques sortir plus - Préavis d'1 mois</p>
<p>NESTOR AD'AGE 25 rue Nantaise 49300 Cholet Tél : 02.41.58.12.83 responsable49-85@nestor-groupe.fr www.nestor-groupe.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 28,40 €/h (Mini : 1h30) ➤ Aide à la personne : 27,90 €/h (Mini : 1h) ➤ Forfait présence de nuit : à partir de 195€ (demander un devis). ➤ Forfait 24h : à partir de 430€ ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 29,80€/h + 0,99€/Km parcouru (Min : 1h) <p>- frais de coordination mensuels : 12€ (sauf si prise en charge Département ou caisse de retraite) - majoration 25% dimanches et jours fériés et nuit (entre 22h et 7h)</p>

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2022 (hors prise en charge éventuelle)
<p>O2 43 avenue de la Marne 49300 Cholet Tél : 02.41.46.74.56 cholet@o2.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 27.3€/h (Mini : 2h, fractionnable en 2*1h sur la semaine) ➤ Aide à la personne : 27,30€/h (Mini : 1h) ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : tarif horaire + à partir de 0,47€/km parcouru - chaque intervention comporte 15 min de temps d'habillage, de déshabillage et de transport, incluses dans le temps de prestation. - Interventions du lundi au vendredi uniquement - Pas de véhicule adapté - Frais de gestion : 10€/mois - Frais de déplacement/de transport : à partir de 3.32€ par intervention - n'utilise pas les Chèques sortir plus
<p>TITIS SERVICES 355, avenue du Général Patton 49000 Angers Tél : 02.53.61.83.29 49@titi-services.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 27,19€/h (Mini : 1h). ➤ Aide à la personne : à partir de 24,89€/h (Mini : 30min ; forfait 30 min, 45min, ou heure) ; majoration dimanche et jours fériés. ➤ Accompagnement véhiculé, livraison de courses : 40,02€/h + 1,04€/km parcouru. Suppléments : véhicule TPMR + 6,48€/trajet. Dimanches & jours fériés : sur devis. ➤ Visite de convivialité : à partir de 28,29€/h <p>Frais de gestion appliqués pour tous les services : 1,04€/mois</p>

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2022 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>A D M R</p> <p>Evre & Mauges 13 rue du Général Leclerc 49122 Le May sur Evre Tél : 02.52.21.02.82 evre-mauges@asso.fede49.admr.org</p> <p>Val du Trézou 5 bd Pierre Lecoq La Novathèque 49300 Cholet Tél : 02.41.58.05.46 val-trezou@asso.fede49.admr.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gardes de jour : salaire selon la grille des employés de maison en cours + frais de gestion (selon nombre d'interventions mensuelles) ➤ Gardes de nuit : Présence toute la nuit : (forfait) <ul style="list-style-type: none"> • Nuit calme (0 à 2 levers) : <ul style="list-style-type: none"> - semaine : 58.70€ - week-end : 73.37€ • Nuit agitée (3 levers et plus) : <ul style="list-style-type: none"> - semaine : 129.13€ - week end : 161.40€ <p>Frais de gestion en garde de nuit : forfait mensuel de 63.20€, quel que soit le nombre de nuits.</p>
<p>AIDE & MULTIPRESENCE 2 boulevard de la Victoire 49300 Cholet Tél : 02.41.58.79.77 contact@aideetmultipresence.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne : <ul style="list-style-type: none"> • - de 70 ans sans allocation : 23.30€/h. Majoration dimanche et jours fériés : 30.58€/h • + de 70 ans, ou – de 70 ans avec allocation handicapé 19.14€/h Majoration dimanche et jours fériés : 24.96€/h Mini 30 min sur Cholet et 1h dans les extérieurs ➤ Forfait garde de nuit calme : de 21H à 8h : 134€ - Frais fixes : 10,30€/mois - Cotisation annuelle : 16€ - Frais de dossier nouveau client : 45€ - Indemnités de déplacement : 1,50€ pour Cholet et 0,45€/km hors Cholet - Préavis en fonction de l'ancienneté du salarié (- 6 mois, préavis = 1 semaine / De 6 mois à 2 ans, préavis = 1 mois / + de 2 ans, préavis = 2 mois)
<p>ASMD 10 place Saint Jacques 49120 Chemillé en Anjou Tél : 02.41.65.43.68 contact@asmd-chemille.fr www.asmd-chemille.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 27€/h mini 1h30 ➤ Aide à la personne : 27€/h mini 45min ➤ Garde de nuit : à partir de 68,16€/nuit mini 4h ➤ Indemnités de déplacement 0.41€/km - Frais de gestion par nuit : à partir de 6€ - Frais fixes 11,50€/mois - Adhésion annuelle 12€ - 3€ de gestion/h - Frais d'ouverture de dossier : 35€ - Majoration +45% dimanches et jours fériés - Utilisation des Chèques sortir plus - Préavis d'une semaine minimum

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2022 (hors prise en charge éventuelle)
<p>AGE D'OR SERVICES 23 rue Trémolière 49300 Cholet Tél : 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@outlook.fr cholet.agedorservices.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 26.25€/h (min ½ heure) ➤ Aide à la personne : 27.20€/h (min ½ heure : 15.41€) ➤ Accompagnement véhiculé : 29.57€/h + 0,99€ du km chargé (si longue distance : 1.19€/km roulé) (min ½ heure : 16.75€) ➤ Livraison de courses : 29.57€/h + 0,82€ du km roulé (min ½ heure : 16,75€) ➤ Assistance informatique : 40€/h (min 1 heure) ➤ Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices : 29.51€/h ➤ Soins esthétiques à domicile : 38€/h ➤ Bricolage/Jardinage : à partir de 43.5€/h (min 1 heure) <p><i>Pour toutes les prestations, tout ¼ d'heure commencé est facturé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule aménagé TPMR sur demande. - Frais de gestion : 10 €TTC/mois - Pour toute commande annulée moins de 48 heures à l'avance : 15 €TTC de frais d'annulation sont dus. -Garde de nuit - Utilisation des Chèques sortir plus -Préavis de 2 mois
<p>Petits-Fils 31 rue Jean Jaurès 49300 Cholet Tél : 02.52.21.11.25 06 49 35 70 48 cholet@petits-fils.com petits-fils.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et à la personne : 28,40€/h (Min : 2 heures). Tarif dégressif selon le nombre d'heures/semaine ➤ Aide administrative : 40€/h ➤ Forfait nuit de 12 h : 162€ ➤ Forfait journée de 12h : 230€ ➤ Forfait 24h/24 : 350€ <p>- Préavis en fonction de l'ancienneté du salarié</p>
<p>Un Second Souffle 1 Rue Cossin de Belletouche 49 360 MAULEVRIER Tél : 09- 51-81-76-85 06-59-11-48-23</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'entretien du logement, aux courses, aux transferts, à la préparation et prise des repas, à la toilette, accompagnements et sorties... : à partir de 21,34€/h (selon qualification) - Frais de gestion par heure (jusqu'à 64h) : à partir de 5.20€ - Frais fixes : 10,50€/mois - Adhésion annuelle : 12€ - Frais d'ouverture : 35€

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

Emploi direct

Relation directe employeur - salarié dans l'établissement du contrat, du salaire (minimum SMIC), de la vérification des références et des compétences. Utilisation du CESU (chèque emploi service universel) recommandée.	Se renseigner auprès des lieux d'annonce de personnes proposant leurs services aux particuliers : pôle emploi, journaux...
Des lieux où s'informer :	
Centre national du Chèque Emploi Service Universel (CESU) Le CESU permet de payer votre employé. Le centre national édite et envoie à votre salarié son bulletin de salaire. 3, avenue Émile Loubet 42 961 Saint-Étienne cedex 9 Tél : 0 806 00 23 78 (n° indigo 0,12 € TTC / min) www.cesu.urssaf.fr	Fédération nationale des particuliers employeurs des Pays de la Loire (FEPEM) Informe sur les différentes aides auxquelles vous avez droit. Aide à rédiger un contrat de travail, un bulletin de salaire et à connaître le fonctionnement du CESU. FEPEM 1 rue du Général de Bollardièrre 44200 NANTES <u>Les modalités et horaires des permanences :</u> - accueil physique du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 - accueil téléphonique au 0 825 07 64 64 (0,15€/min) du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00, le vendredi jusqu'à 17h00